



Décision n° 347 / 2025  
ABE

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour le restaurant le Bistrot du Circuit à « LA GENETOUZE », les tarifs suivants :

- Formule groupe 1 : 16€
- Formule groupe 2 : 20€
- Formule groupe 3 : 24€
- Formule groupe 4 : 21€
- Vin rouge Ecclesia Saumur Puy Notre Dame: 23€

Fait à Jonzac,

Le **16 JUIN 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex